



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3833

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Requalification de la place Pompidou - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis les Ollières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3833**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Requalification de la place Pompidou - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis les Ollières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'opération de requalification de la place Pompidou à Saint Genis les Ollières fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

II - Objectifs du projet

Les principaux objectifs de cette opération sont les suivants :

- affirmer le statut d'espace public de la place,
- assurer la desserte des commerces (livraisons) et l'accès des pompiers,
- renforcer les continuités piétonnes pour relier les commerces, les équipements et les espaces publics du centre bourg.

Le programme se décline autour des grandes orientations suivantes :

- supprimer le stationnement en cœur de place et le repositionner autour de la place,
- aménager une place paysagée à dominante végétale,
- agrandir l'espace de la place au nord si possible en intégrant la dalle du parking,
- matérialiser l'axe piétons nord/sud dans le prolongement de la rue de la Mairie jusqu'à l'établissement d'accueil pour personnes handicapées.

III - Avenant à la CMOU avec la Commune de Saint Genis les Ollières

Par délibération du Conseil n° 2019-3269 du 28 janvier 2019, a été approuvée la CMOU à signer entre la Métropole et la Commune de Saint Genis les Ollières, pour la réalisation des travaux d'éclairage public (réseaux), d'espaces verts, de fontainerie et d'équipements de jeux pour enfants. Le montant des travaux correspondants était estimé au stade projet à 59 700 € TTC.

À l'issue de la procédure de marché public, les offres des entreprises sont plus élevées que les estimations en phase études. De plus, la Commune a demandé quelques aménagements supplémentaires au démarrage des travaux. Les travaux arrivent en fin de réalisation et le montant de ceux-ci est précisé en fonction des différents aléas. Il est porté à 67 000 € TTC (soit + 11 %).

Ce montant sera actualisé en fonction du coût réel et définitif des travaux effectivement réalisés.

L'échéancier de versement de la participation de la Commune de Saint Genis les Ollières n'est pas modifié ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la CMOU avec la Commune de Saint Genis les Ollières et l'ensemble des actes afférents nécessaires à son exécution.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains - opération n° 0P06O5339 à la charge du budget principal pour un montant de 7 300 € TTC en recettes en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 870 000 € TTC en dépenses et 67 000 € TTC en recettes.

4° - Les recettes à encaisser au titre de la CMOU seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2019 - chapitre 4582.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.